

# Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19482 - 75ÈME ANNÉE

## Riposte au 49-3 : rassemblements prévus à Saint-Denis et Saint-Pierre

### Retraites : appel à la mobilisation le 5 mars



**En réponse à l'utilisation de l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter sans débat son projet de loi sur les retraites, l'Intersyndicale CGTR, FO, FSU, Saiper, Solidaires, UNEF appelle à deux rassemblements jeudi devant la préfecture de Saint-Denis et la sous-préfecture de Saint-Pierre. Annoncée hier suite à une réunion des dirigeants de l'Intersyndicale, cet appel à la mobilisation s'accompagne de la diffusion d'un communiqué :**

« Ce coup était préparé depuis un moment et s'il y avait encore le moindre doute sur le caractère méprisant, autoritaire et brutal de ce gouvernement, l'activation du 49.3 pour imposer une réforme impopulaire en est la preuve. Comble du cynisme, l'épidémie de coronavirus sert de prétexte pour interdire les manifestations. Pathétique !

Alors qu'un mouvement social historique s'est emparé du pays contre ce projet indigne et injuste, le gouvernement veut passer en

force au mépris des contestations massives qui se sont d'abord exprimées dans la rue et se sont transportées logiquement dans l'Hémicycle.

Cette nouvelle violence d'État est à l'image de la répression policière qui a ponctué les manifestations contre cette réforme.

Si la Constitution permet l'utilisation de cette disposition, elle ne l'impose cependant pas. Elle permet à un gouvernement de mettre en jeu sa légitimité quand il n'est pas certain de disposer d'une majorité à l'Assemblée Nationale, ce qui n'est évidemment pas le cas aujourd'hui !

Faire le choix du 49.3, comme pour la loi Macron-El Khomri contre le Code du Travail, conduit à abrégé les débats parlementaires et donc à contourner la démocratie. Cette réforme est en effet toujours rejetée par 72 % des Français selon un sondage BVA du 21 février.

Avec le 49.3, le gouvernement prétend "engager sa responsabilité", c'est-à-dire s'exposer à une motion de censure tout en misant ouver-

tement sur la discipline de vote de ses députés pour la contrer.

Les 41000 amendements qui servent aujourd'hui d'alibi au 49.3 sont des outils démocratiques rendus nécessaires pour donner davantage de temps de parole et permettre ainsi le débat parlementaire face à un gouvernement qui refuse d'écouter les partenaires sociaux et l'opinion publique.

Pour l'intersyndicale CGTR, FO, FSU, Saiper, Solidaires et UNEF, le 49.3 est une insulte faite à tous les Français sur un sujet fondamental et aux enjeux sociaux considérables.

Pressé d'accélérer avant les élections municipales, le gouvernement montre ainsi sa fébrilité et son autoritarisme. Il espère de cette façon décourager les mobilisations mais il se trompe.

Nous considérons au contraire que plus que jamais le combat doit se poursuivre et s'amplifier à la Réunion comme partout dans le pays.

Ce projet funeste doit être abandonné et laisser la place à de véritables négociations pour conforter et améliorer le système actuel de retraites par répartition.

C'est pourquoi l'intersyndicale de La Réunion appelle tous les salariés du privé et du public, en emploi ou privés d'emploi, les retraités, les étudiants à participer à toutes les mobilisations à venir.

**Intersyndicale de la Réunion  
(CGTR, FO, FSU, Saiper,  
Solidaires, UNEF)**

## Toujours la même recette : préserver les riches, pressurer les autres

# Coronavirus : faire payer aux salariés les pertes économiques

Pour faire face aux pertes économiques liées à une possible épidémie mondiale, la solution est toute trouvée : faire payer les salariés. C'est ce que recommande l'économiste en chef de l'OCDE, un conseil qui va dans le sens de la politique pratiquée depuis plusieurs années par les gouvernements qui se succèdent : faire payer le prix de la crise aux salariés, aux chômeurs, aux retraités et aux jeunes et préserver au maximum les plus riches du paiement de la dette qu'ils ont envers la société qui leur permet de mener leur train de vie.



Madame Laurence Boone est l'actuelle économiste en chef de l'OCDE. Elle nous livre son analyse d'une crise à venir conséquence de l'épidémie due au Covid-19.

Elle encourage les États à laisser filer le déficit, les employeurs à ne pas verser les cotisations sociales, les travailleurs à moins travailler... si, si, lisez : « Les salariés peuvent travailler moins et être payé autant grâce, notamment, à des aides de l'État, directes ou indirectes. » Révolutionnaire, non ? Ben, non : « Cela peut prendre la forme de baisse de cotisations sociales pendant une période difficile ». Patastras ! L'ex-conseillère économique de l'Élysée suggère — une fois de plus — de taper dans les cotisations sociales.

Or les cotisations sociales, plus personne ne l'ignore, sont — en fait — la partie différée (indirecte, socialisée) du salaire des travailleurs. Ce sont des versements, calculés en pourcentage du salaire, qui donnent droit au salarié à des prestations sociales en cas, par exemple, de maladie, chômage,

accident du travail, etc. Donc, ce sont les salariés, tous les salariés qui sont conviés à financer les déboires d'une économie axée toute entière sur les profits. Rien de révolutionnaire, donc.

Il existe également un 2e volet des cotisations sociales, ce sont les cotisations patronales. Mais, là, on ne tape pas dans la caisse patronale : « depuis les années 1990, des exonérations de cotisations patronales ont été mises en place pour réduire le coût du travail et favoriser l'emploi\* ».

Résumons, quand ça va mal, 1 - les salariés sont mis à contribution ; 2 - les employeurs sont exonérés de leurs cotisations patronales.

Et si vous ne croyez pas ce que vous lisez, rendez-vous sur le site gouvernemental Vie Publique\*\*.

**Jean**

\* En dépit de ces prélèvements continus sur le salaire différé des salariés et des exonérations tout aussi continues des cotisations

patronales, le nombre de personnes privées d'emploi est toujours très élevé. « En moyenne au quatrième trimestre 2019, en France métropolitaine, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi et tenues de rechercher un emploi (catégories A, B, C) s'établit à 5 442 900. Parmi elles, 3 308 800 personnes sont sans emploi (catégorie A) et 2 134 000 exercent une activité réduite (catégories B, C) ». Source Pôle Emploi : <https://statistiques.pole-emploi.org/stmt/publication>

\*\* « Des exonérations de cotisations patronales ont été mises en place depuis les années 1990 pour réduire le coût du travail et favoriser l'emploi ». <https://www.vie-publique.fr/fiches/21972-comment-sont-calculées-les-cotisations-sociales>

### Qui est Mme Laurence Boone ? :

« L'économiste Laurence Boone va remplacer Emmanuel Macron comme conseiller économique et financier de la présidence de la République. La « chef économiste Europe » de Bank of America Merrill Lynch prendra ses fonctions le 15 juillet ». (Reuters 10 juin 2014) <https://fr.reuters.com/article/businessNews/id-FRKBN0EL1GP20140610> Et pour en savoir plus sur son parcours : <http://www.oecd.org/fr/economie/l-ocde-nomme-mme-laurence-boone-au-poste-de-chef-economiste.htm>

## 5 passagers mis en quarantaine à leur arrivée à Ivato

# Coronavirus : Air France sanctionnée par Madagascar ?



Un article publié hier par «L'Express» indique qu'à Madagascar, cinq passagers d'un avion d'Air France en provenance de Paris ont été placés en quarantaine dès leur arrivée. Air France n'a pas respecté les instructions du ministère de la Santé et pourrait donc être sanctionnée. Rappelons que tous les jours, plusieurs avions venant de France se posent dans notre île. Les passagers qui ont récemment séjourné dans un territoire à risque ont-ils l'obligation de le signaler avant d'embarquer dans un aéroport français à destination de La Réunion ?

«L'Etat a beau interdire, la venue des personnes ayant vécu ou séjourné dans les foyers de l'épidémie de coronavirus, comme

l'Italie, l'Iran, la Corée du Sud et la Chine, à Madagascar, afin de prévenir l'importation de cas. Cependant, des personnes concernées par cette interdiction ont trouvé le moyen d'embarquer dans un avion à destination de la Grande île, dernièrement. Il s'agit de deux Italiens et de trois Malgaches, qui auraient quitté l'Italie, puis voyagé jusqu'à Paris où ils ont monté à bord d'un appareil de la compagnie Air France, à l'aéroport du Charles de Gaulle. Ils ont atterri sur le sol malgache, le 29 février, à 2 heures du matin.

Ils n'ont présenté aucun signe suspect du coronavirus à leur arrivée à l'aéroport international d'Ivato, mais le ministère de la Santé publique a décidé de les mettre en quarantaine, au centre hospitalier universitaire (CHU)

Anosiala. (...)

Le ministère de la Santé publique a sorti une note, indiquant que « toute compagnie aérienne, sans exception, reliant Madagascar, est contrainte de ne pas embarquer des passagers et des équipages ayant séjourné en Italie, en Corée du Sud ou en Iran, les quatorze derniers jours ». Ces passagers et cette compagnie n'ont pas respecté les instructions de l'Etat, inscrites dans « la note urgente coronavirus », sortie le 27 février. Les passagers et les compagnies qui manquent à ces instructions, subiront des sanctions disciplinaires, selon cette note.

Madagascar n'est pas à l'abri de cette maladie virale, notamment, avec les vols qui relient le pays à d'autres pays affectés, comme la France.»

## Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés  
71e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud  
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau  
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland  
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : [redaction@temoignages.re](mailto:redaction@temoignages.re)

SITE web : [www.temoignages.re](http://www.temoignages.re)

Administration

TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : [publicite@temoignages.re](mailto:publicite@temoignages.re)

CPPAP : 0916Y92433

# Oté

## Sa sé in n'afèr k'i dépass anou, nou pti kolon sof kan ni trap lo salté d'maladi !

Koman in n'afèr konmsa lé posib ? Koman tout so bann gran péi la tardé konmsa pou dékouv lo corona-virus ? Sa sé in n'afèr mi trouv la pa normal ditou. Koman i pé atann tout la fine pété pou dékouv kékshoz konmsa ?

Ni koné in pé partou dsi la tèr toulmoun i éspyone toulmoun : méyèr zami, méyèr zènmi, i fo i mète in léspyon partou ousa la bézoin. Donk in l'éspyon sé in moun i antan, i oi, i dékouv épi i fé konète sak l'arivé, sak i doi arivé é i ariv, épi galman sak i doi arivé épi i ariv pa. Alor koman lé posib la tardé konmsa pou trouv l'avé in virus l'avé mité ? Mé virus-la la muté, li la komans atak partou, ziska k'i pé pi kashé.

I parétre nou l'ariv ousa nou l'arivé pars téi falé lo biznèss téi kontinyé. Sirtou ké bann zindis internasyono i diminyé pa tro. An kontrèr lété nésésèr li goumant, li goumant é li arète pa goumanté. Ziska lo zour lé pi posib kashé. Ni vé, ni vé pa mé zour-la i ariv é kan li ariv ébin ni oi sak i éspass dovan nout zyé.

Ni oi la pa la santé d'moun sé la priorité, mé larzan, lo profi lo biznèss é sé pou sa k'i pèrd lo tan, pèrd lo tan ziska k'in zour lé shoz i dézènèr pars lé shoz l'aprè déjénéré é kan i déjènèr ni antan in pé aprè di konm in bann gran konésèr : v'ariv in zour in virus va mité é tout la syans di mond i gingn ar pa bar son shomin. Vré pa vré, ni koné pa, mé alon méfyé kant mèm-si bann puisans larzan i vé bien. Si bann puisans larzan i désid pa aspèr in pé, aspèr in pé ankor, zis in pti grin-zis in pti gigne grin. Apré i oi. Kisa i oi par l'fète ?

Nou pti kolon, sa sé dé shoz k'i dépass anou, pars nou néna poin la formasyon pou sa, l'ékipman pou sa, épi lé konésans pou sa. Fransh vérité, sa sé dé shoz k'i dépass anou, sof kan sé nou k'i trap la maladi...

*Justin*